

## Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2024-2025

La demande de bourse nationale de collège<sup>1</sup> est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

**Cadre réservé à l'administration** (Ne rien remplir dans ce cadre)

INE : / / / / / / / / / / / / / / / / N°Etab : / / / / / / / / / /

Date de dépôt du dossier dans l'établissement : / / / / / / / / / /

Classe fréquentée par l'élève : / / / / / / / / / /

Formulaire à compléter et à envoyer

**!** Merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

### 1. Les membres de la famille

#### L'élève pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : \_\_\_\_\_

Ses prénoms : \_\_\_\_\_

Fille  Garçon

Sa date de naissance : / / / / / / / / / / Son département de naissance : / / /

Son pays de naissance : \_\_\_\_\_

Sa nationalité :  française  d'un pays de l'union européenne  d'un autre pays

Classe fréquentée par l'élève : \_\_\_\_\_

Si l'élève est sous tutelle administrative indiquez l'organisme : \_\_\_\_\_

#### Vous même

la mère  le père  autre personne en charge de l'élève

Votre nom de naissance : \_\_\_\_\_

Votre nom d'usage (si différent) : \_\_\_\_\_

Votre prénom : \_\_\_\_\_

Votre numéro fiscal : / / / / / / / / / / / / / / / /

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : / / / / / / / / / / Commune : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : /

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Exercez vous une activité professionnelle ?  Oui  non

Profession : \_\_\_\_\_

Vous êtes :

marié(e)  pacsé(e)  en concubinage<sup>2</sup>  divorcé(e)  veuf(ve)  célibataire

1. Articles R. 531-1 à D. 531-12 et D. 531-42 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.



## 2. Engagement de la famille

**Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, **vous ne serez pas sanctionné**<sup>1</sup>.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi**<sup>2</sup>.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai donnés sur cette déclaration sont exacts.

**OUPS.GOUV.FR**

Vous avez droit à l'erreur

**Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)**

Je soussigné(e) :

la mère  le père  autre personne en charge de l'élève

Le :     /     /              /     /     /     /     /    

signature :

### Information sur le traitement de vos données

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de votre enfant et pour vous contacter.

Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Siècle, mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter :

- la rubrique « Information sur le traitement de vos données personnelles » de la fiche de renseignements que l'établissement de votre enfant vous a remise au moment de son inscription ;
- la page web suivante : [www.education.gouv.fr/siecle](http://www.education.gouv.fr/siecle)

### Cadre réservé à l'administration

#### Pièces communiquées :

Avis d'impôt sur le revenu

Oui  Non

Relevé d'identité bancaire (BIC/BAN)

Oui  Non

Procuration (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé)

Oui  Non

Attestation de paiement de la CAF

Oui  Non

Autre : \_\_\_\_\_

Charges et ressources : Nombre d'enfants / / /      Ressources / / / / / / / / / /

Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) : **Montant attribué** : \_\_\_\_\_ €      Refusée

Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés) : **Montant attribué** : \_\_\_\_\_ €      Refusée

1. Connectez-vous sur le site [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr) pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions est disponible sur le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).